



NOS HONORAIRES DE TRANSACTION (TTC)

Jusqu'à 100 000 €		5 000 €
De 100 001 € à 200 000 €		6 %
De 200 001 € à 500 000 €		5 %
De 500 001 € à 800 000 €		4,5 %
Au delà de 800 001 €		4 %

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur



HONORAIRES DE LOCATION et DE GESTION Demandés au bailleur et au locataire

HONORAIRES DE LOCATION :

10 € TTC le m² : Visites, constitution du dossier, contrôle des pièces fournies, présentation du dossier au propriétaire, rédaction du bail et information au syndic du nouveau locataire.

3 € TTC le m² : Etat des lieux

HONORAIRES GESTION SIMPLE :

6 mois offerts pour tout nouveau mandat de gestion - offre valable jusqu'au 31/12/2017

6,00 % TTC des sommes encaissées - Lien avec le locataire, le syndic, l'administration fiscale hors revenus fonciers

HONORAIRES GESTION VIP :

7,00 % TTC des sommes encaissées - Lien avec le locataire, le syndic, l'administration fiscale avec revenus fonciers, suivi des travaux

+ 2,5 % TTC des sommes encaissées : « Garantie Loyers impayés » (GLI)

+ 68 €/an : Garantie propriétaire non-occupant (PNO)

Pour un Appartement 50m² = Honoraires de l'agence
Visite, dossier, bail = 500 € + Etat des lieux = 150 € soit **650 euros TTC**